

Avis important concernant la disponibilité des documents relatifs à la procuration  
pour l'assemblée des actionnaires de

# PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU INC.

qui aura lieu le:

le 27 mai 2022, à 8 h (heure de l'Est)

par voie de conférence Web virtuelle, à <https://web.lumiagm.com/295854943>

NUMÉRO D'ENTREPRISE	
NUMÉRO DE COMPTE	
NUMÉRO DE CONTRÔLE	

La présente communication n'offre seulement qu'une vue d'ensemble des documents plus complets relatifs à la procuration disponibles sur internet. Nous vous incitons à accéder à ces documents et à prendre connaissance de tout leur contenu important avant de voter.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire des documents relatifs à la procuration, soit par la poste ou par courriel, vous devez en faire la demande. Il n'y a pas de frais pour une telle demande. Pour en faciliter la livraison rapide, veuillez soumettre votre demande, tel qu'indiqué ci-dessous, avant le 16 mai 2022.

Allez à [http://www.astproxyportal.com/ast/RFP\\_FR](http://www.astproxyportal.com/ast/RFP_FR), où vous pourrez consulter les documents suivants:

- Convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires
- Circulaire d'information
- Formulaire de procuration électronique
- Rapport annuel (Form 10-K)

**POUR DEMANDER DES DOCUMENTS: AU TÉLÉPHONE : 1-888-433-6443 OU AU 416-682-3801 (À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS)**

**E-MAIL:** [http://www.astproxyportal.com/ast/RFP\\_FR](http://www.astproxyportal.com/ast/RFP_FR)

**SUR INTERNET:** <https://us.astfinancial.com/OnlineProxyVoting/ProxyVoting/RequestMaterials>

**POUR VOTER:**



**EN LIGNE:** Pour accéder en ligne à votre formulaire de procuration, allez à [https://vote.proxyonline.com/RFP/17782/?locale=fr\\_CA](https://vote.proxyonline.com/RFP/17782/?locale=fr_CA) et suivez les instructions à l'écran, ou numérisez le code QR au moyen de votre téléphone intelligent. Vous pouvez fournir vos instructions de vote à [https://vote.proxyonline.com/RFP/17782/?locale=fr\\_CA](https://vote.proxyonline.com/RFP/17782/?locale=fr_CA), jusqu'à 23 h 59 (heure de l'Est), le jour précédant l'assemblée.

**À L'ASSEMBLÉE:** Vous pouvez exercer les droits de vote afférents à vos actions en assistant à l'assemblée annuelle en personne ou en ligne en suivant les instructions affichées à <https://web.lumiagm.com/295854943>. Pour participer à l'assemblée annuelle en ligne, vous aurez besoin de votre numéro de contrôle de 12 chiffres qui figure sur l'avis de disponibilité sur internet et sur le formulaire de procuration, ainsi que le mot de passe suivant: **resolute2022**.

**PAR LA POSTE:** Vous pouvez demander un formulaire de procuration en suivant les instructions ci-dessus.

L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le vendredi 27 mai 2022, à 8 h (heure de l'Est) à la fois en ligne par voie de conférence Web virtuelle à l'adresse <https://web.lumiagm.com/295854943> et en personne à l'hôtel Marriott Château Champlain Montréal, situé au 1050, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec), H3B 4C9, Canada, sous réserve des restrictions sanitaires relatives à la pandémie de COVID-19 en vigueur au moment de l'assemblée. Veuillez consulter notre site Web relatif à l'assemblée annuelle à l'adresse [www.resolutefp.com/Investisseurs](http://www.resolutefp.com/Investisseurs) pour être au courant de toute mise à jour concernant notre assemblée annuelle.

Pour participer à l'assemblée annuelle en ligne, vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 12 chiffres figurant sur votre avis de disponibilité sur Internet et formulaire de procuration ainsi que du mot de passe suivant : **resolute2022**.

Les actionnaires qui assistent à l'assemblée en personne doivent apporter une pièce d'identité acceptable.

**Nota : Vous ne pouvez pas utiliser le présent avis pour voter par la poste.**

1. Élection des administrateurs:

**CANDIDATS:**

Randall C. Benson

Suzanne Blanchet

Duncan K. Davies

Jennifer C. Dolan

Rémi G. Lalonde

Bradley P. Martin

Alain Rhéaume

Michael S. Rousseau

2. Confirmation de la nomination de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

3. Vote consultatif visant à approuver la rémunération de la haute direction.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RECOMMANDE DE VOTER "POUR" TOUS LES CANDIDATS ÉNUMÉRÉS ET "POUR" LES RÉOLUTIONS 2 À 3.**